



Charte du "Parent correspondant de classe" APEL du Lycée Mélizan



LEGIUMITE

Adhérent(e) à l'APEL Mélizan, votre candidature a été validée par son Conseil d'Administration pour l'année scolaire en cours. Elle est à renouveler chaque année.

MISSION

Représentant de toutes les familles de la classe, le parent correspondant :

- assure le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'APEL Mélizan ;
- participe au conseil de classe, avec éventuellement un deuxième parent correspondant de la classe.

ROLE

Le parent correspondant de classe a un rôle de :

- porte-parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents de sa classe, le professeur principal et le bureau de l'APEL Mélizan ;
- médiateur : il facilite une relation de confiance entre les parents et les enseignants ; A la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à apaiser. Il pourra participer au conseil de discipline de sa classe, en accord avec le (la) Président(e) de l'APEL Mélizan et du Chef d'établissement ;
- acteur : En lien avec l'APEL Mélizan et/ou l'équipe pédagogique, il peut collaborer à l'organisation d'une activité, d'un projet au lycée ou d'une sortie de classe.

ENGAGEMENT

Le parent correspondant de classe s'engage à :

- **Représenter et agir au service de l'ensemble des élèves et des parents de la classe (et non pas uniquement de son enfant) en toute impartialité ;**
- Préparer le conseil de la classe en contactant les éventuels autres parents correspondants et s'entendre sur la participation de chacun et le signaler au professeur principal ;
- Se faire connaître auprès des parents de la classe et diffuser avant chaque conseil de classe le questionnaire préparatoire via le professeur principal ;
- Sortir de la salle du conseil lors du passage de son enfant ;
- Rédiger rapidement un compte-rendu du conseil, selon la trame de l'APEL Mélizan, et le transmettre, avec copie à APEL Mélizan, au Chef d'établissement pour diffusion. Le compte-rendu ne portera que sur l'ambiance, les caractéristiques et le niveau général de la classe, éventuellement le niveau par matière ou les difficultés, sans jamais aborder des situations individuelles ni nominatives ;
- **Respecter les personnes : élèves, équipe éducative et administrative, et la diversité des points de vue ;**
- **Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos et documents) ;**
- Effectuer sa mission en lien avec le Conseil d'Administration de l'APEL Mélizan et lui rendre compte de son activité et des difficultés rencontrées ;
- **Respecter la présente Charte ainsi que la Charte du Conseil de Classe du Lycée Mélizan.**

En cas de non respect de cette charte par le parent correspondant de classe, après entretien avec le bureau de l'APEL Mélizan et consultation du chef d'établissement, il pourra être mis fin à ses fonctions.

Le parent correspondant de classe
(Prénom, Nom, Classe, Date et signature)

La Présidente de l'APEL Mélizan
Anne CHIRON